

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

ID : 039-243900420-20240715-125_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 juillet 2024

Date de convocation

09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 juillet à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Germigney au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Attribution de subvention – Compagnie Morula

N°125/2024

Nombre de membres

11

Présents

6

Représentés

0

Excusés

5

Votants

6

Présents

Mesdames Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne.

Excusés Mmes Pate, Giancatarino, MM. Truchot, Théry, Vuillet.

Absents

Exposé des motifs

Vu l'article 52II-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la Compagnie Morula pour la mise en place d'ateliers de danse décomplexée sur le dernier trimestre 2024,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 200€ à la Compagnie Morula,
- Dit que cette subvention sera versée dans un délai de 2 mois après le début des cours, sur remise de la liste des participants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Stéphane Ramaux
Secrétaire de séance

